



## COMPTE RENDU

# Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du lundi 23 septembre 2013 OBTREE

SICEC  
21, bd Gustave Morizot  
21400 Châtillon sur Seine  
☎ 03.80.81.56.25  
☒ 03.80.91.18.58  
contact@sicec.fr

Présents : Messieurs-dames VOLTERRANI, VIGNIER, NAUDINOT, DEFLORENNE, TARTERET, STUTZ, CHAUVOT, ESTRAT, BAZOT, PARISOT, MARTINY, PETARD, LAZZAROTTI, MILLEY (suppléant), LENI, CHODAT (suppléant), DELVAL, SOUTIN, VERSCHRAEGHEN, CHAUVE, JAGER, STIVALET, MALGRAS, PUCH, ORMANCEY, TROISGROS, BARBIER, LETAIN et TRINQUESSE.

**Soit 29 membres présents dont 27 membres avec droit de vote sur 51.**

Excusés : Gérard MALNOURY, Marcel JURIEN DE LA GRAVIERE, Alain ENARD, Philippe VINCENT, François MAIRE DU POSET, Bernard MONGENET, Claude VINOT.

Jean-Claude STUTZ accueille les participants, puis donne la parole à Fabrice ROUGE qui présente l'ordre du jour:

### **DELIBERATIONS :**

- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Autricourt,
- Modification du budget pour l'achat d'une débroussailleuse,
- Modification du budget pour l'achat d'un ordinateur,
- Travaux de restauration suite à la tornade du 19 juin 2013,
- Contrat Global Sequana,
- Création d'un poste d'animatrice du Contrat Global Sequana,
- Création d'un poste de technicien rivières (Aube),
- Transfert de l'opération « travaux de l'ouvrage Brugère » en section de fonctionnement,
- Création d'une opération d'équipement pour les travaux de Bure-les-Templiers (délégation de maîtrise d'ouvrage),
- Aides financières des postes techniques 2014,
- Aides financières des postes d'animation du Contrat 2014.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- Contrat Global Sequana- intégration d'Auréliie BOCCIO,
- Début des travaux Brugère.

### ❖ **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Autricourt :**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'ouvrage hydraulique d'Autricourt un avenant est nécessaire afin de définir les prestations supplémentaires :

- Modification des cotes des ouvrages pour assurer le débit minimum réservé dans l'Ource à l'aval de l'ouvrage principal conformément à la réglementation.
- Vérification que les aménagements proposés dans le bief améliorent la situation en crue par rapport à la situation actuelle. Si ce n'est pas le cas, étude de la remise en état du vannage du Moulin.
- Proposition et étude de solutions alternatives pour assurer l'alimentation des douves du château malgré l'abaissement de l'ouvrage principal.

Estimation financière des prestations supplémentaires : 3 450, 00 € HT

Montants initiaux : 14 900,00 € HT / 17 167,00 € HT, forfait de rémunération (suite à l'avenant n°1).

Nouveau montant du marché : 20 617,00 € HT

Le Vice-président Thierry NAUDINOT souhaite que cet avenant soit à la charge des propriétaires et précise qu'à ce jour ils n'ont pas répondu à cette demande.

*Jacques LAZZAROTTI fait remarquer qu'il est difficile de prendre une délibération avant d'avoir l'accord des propriétaires de l'ouvrage. Jean-Claude STUTZ répond qu'une délibération ne doit pas obligatoirement être appliquée après son vote et que celle-ci peut donc être prise par anticipation en attendant de trouver un accord avec les propriétaires*

*Bernard DEFLORENNE souhaite que la délibération précise que sa mise en application dépend de l'accord des propriétaires de l'ouvrage.*

La phrase suivante sera ajoutée dans la délibération :

Cet avenant ne sera mis en application qu'une fois que les propriétaires de l'ouvrage auront accepté de prendre à leur charge le coût financier de celui-ci.

Le comité syndical, après discussion, décide :

- ✓ d'autoriser le Président à signer l'avenant à l'acte d'engagement nécessaire à la bonne conduite du projet,
- ✓ de donner délégation au Président pour signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : 2 contre, 1 abstention, 24 pour.

### ❖ **Modification du budget pour l'achat d'une débroussailleuse :**

Le Président explique à l'Assemblée que la somme inscrite au budget en début d'année est finalement insuffisante pour permettre l'achat d'une débroussailleuse et qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire.

Il est proposé :

- ✓ Retrait de 100 € des dépenses imprévues d'investissement (article 020),
- ✓ Ajout de 100 € à l'article 2158 (matériel et outillage techniques) de l'opération d'équipement n°10 (acquisition de matériel).

Le comité syndical, après discussion, décide d'accepter ces modifications budgétaires.

Vote : oui à l'unanimité.

#### ❖ **Modification du budget pour l'achat d'un ordinateur :**

Suite à la nécessité de remplacer le disque réseau endommagé par l'orage, il convient de procéder à une modification budgétaire.

Il est proposé :

- ✓ Retrait de 1 800 € à l'article 2315 de l'opération n°32 (ouvrage Floriet),
- ✓ Ajout de 1 800 € à l'article 2183 de l'opération n°37 (informatique).

*Bernard DEFLORENNE demande si les locaux étaient équipés d'un parafoudre.*

*Réponse : oui, mais il n'a apparemment pas fonctionné.*

*Jacques LAZZAROTTI demande si le SICEC est assuré pour ce genre de dégâts.*

*Réponse : le Syndicat possède effectivement une assurance, mais la cause du dommage ayant été déterminée tardivement, il n'a pas été possible de le déclarer.*

Le Comité Syndical, après discussions, décide d'accepter ces modifications budgétaires.

Vote : oui à l'unanimité.

#### ❖ **Travaux de restauration suite à la tornade du 19 juin 2013:**

Le 19 juin dernier, une tornade a touché une partie des vallées de la Seine et de l'Ource.

Il est nécessaire d'entreprendre des travaux de restauration de la végétation rivulaire afin de rétablir les fonctions qu'elle remplit (stabilité des berges, diversité biologique,...) ainsi que les conditions d'écoulement de la rivière en préservant au maximum la diversité du milieu (lit, berge, faciès d'écoulement, végétation).

*Jean-Claude PUCH souhaite savoir si l'entreprise retenue pour ces travaux de restauration interviendra sur les souches restées sur la berge.*

*Réponse : l'entreprise interviendra effectivement sur ces souches puisque celles-ci seront réimplantées et serviront à diversifier les habitats en bordure des cours d'eau.*

Le comité syndical, après discussion, décide :

- ✓ D'accepter le programme de restauration de la végétation rivulaire tel qu'il a été défini qui fera l'objet d'un marché à bon de commande. Les travaux sont estimés à 50 000 € HT ;
- ✓ De solliciter les subventions correspondant au plan de financement suivant :
  - 40 % Fond de solidarité,
  - 40 % Agence de l'Eau Seine Normandie,
  - 20 % d'autofinancement.

- ✓ De donner délégation à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette affaire afin de conduire celle-ci dans les meilleures conditions sur les plans administratifs et financiers.
- ✓ D'autoriser le Président à choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.
- ✓ D'inscrire les dépenses relatives à cette affaire au budget.

Vote : oui à l'unanimité.

#### ❖ **Contrat Global :**

Soucieuses de préserver et de gérer au mieux l'Eau et les milieux aquatiques, les collectivités du bassin Seine amont se sont regroupées autour du Contrat Rivières Sequana. Signé en 2007, ce dernier a pris fin en décembre 2012.

Au terme des cinq années d'animation, le bilan technique et financier est largement positif. Il paraît essentiel de maintenir la dynamique existante et pérenniser l'engagement des différents acteurs du territoire.

L'outil retenu pour prolonger la démarche est le Contrat Global. Le programme d'action est en cours de finalisation.

Le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eaux Châtillonnais (SICEC) est pressenti comme structure porteuse de ce nouveau contrat.

Le comité syndical, après discussion, décide :

- ✓ Accepte que la SICEC s'engage dans la démarche du Contrat Global Sequana et en soit la structure porteuse,
- ✓ Autorise le Président à signer le Contrat Global Sequana
- ✓ Autorise le Président à solliciter l'aide financière des acteurs locaux et des partenaires institutionnels et financiers.
- ✓ Donne délégation au Président pour signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : oui à l'unanimité.

#### ❖ **Création d'un poste d'animateur du Contrat Global Sequana :**

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de créer un poste de chargé de mission pour l'animation du Contrat Global Sequana, le poste existant étant réservé à un titulaire.

Ce poste est créé conformément à l'article 3 - alinéa 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée - article 14 et 15 de la loi n° 2005-843 du 26/07/2005 (CDD renouvelable).

La durée hebdomadaire d'emploi est fixée sur une base de 35 heures. L'agent percevra une rémunération correspondant à l'indice majoré 493.

Les modalités de rémunération retenues sont basées sur l'attribution d'un quota d'heures supplémentaires pouvant aller au maximum à 25 heures par mois.

En cas de surcharge exceptionnelle de travail, il pourra percevoir des heures complémentaires et/ou supplémentaires suivant les modalités ci dessus.

Le comité syndical décide de :

- ✓ Créer le poste de chargé de mission,
- ✓ Charger le Président de signer les actes correspondant au recrutement de l'agent retenu sur ce poste et d'effectuer toutes les démarches réglementaires exigées pour ce recrutement.

Vote : oui à l'unanimité.

#### ❖ **Création d'un poste de technicien rivières sur l'Aube :**

Avec la mise en place du futur Contrat Global Sequana, les cinq syndicats de rivière intervenant sur le département de l'Aube ont émis le souhait de disposer d'un poste de technicien à temps plein.

Ce poste sera porté par le SICEC et intégré à la cellule technique déjà en place.

Ce poste est exclusivement attaché au territoire des cinq syndicats de l'Aube, une convention sera établie en ce sens au moment du pourvoi du poste.

Pour cette raison, l'ensemble des coûts financiers générés par ce poste sera prise en charge par les cinq syndicats de l'Aube.

Ce poste est créé conformément à l'article 3 - alinéa 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée - article 14 et 15 de la loi n° 2005-843 du 26/07/2005 (CDD renouvelable).

La durée hebdomadaire d'emploi est fixée sur une base de 35 heures.

Le comité syndical décide de :

- ✓ Charger le Président d'organiser le recrutement,
- ✓ Signer la convention de répartition financière et technique,
- ✓ Créer le poste de conseiller technique en gestion des cours d'eau,
- ✓ Charger le Président de signer les actes correspondant au recrutement de l'agent retenu sur ce poste et d'effectuer toutes les démarches réglementaires exigées pour ce recrutement.

Vote : oui à l'unanimité.

#### ❖ **Transfert de l'opération « travaux de l'ouvrage Bugère » en section de fonctionnement :**

Le Président explique à l'assemblée qu'afin de profiter d'un déplaçonnement des aides publiques, il est nécessaire de transférer l'opération d'équipement concernant les travaux de l'ouvrage Brugère en section de fonctionnement. Pour cela, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- ✓ Retrait de 63 077 € à l'article 2315 (installation, matériel et outillage techniques),

- ✓ Ajout de 39 053 € à l'article 1384 (subventions communes),
- ✓ Ajout de 14 400 € à l'article 1328 (subventions autres),
- ✓ Retrait de 3 000 € à l'article 1322 (subventions régions),
- ✓ Retrait de 48 600 € à l'article 1328 (subventions autres),
- ✓ Retrait de 11 477€ à l'article 1384 (subventions communes),
- ✓ Ajout de 36 230 € à l'article 2118-040 (terrains),
- ✓ Ajout de 17 223 € à l'article 2315-040 (installation, matériel et outillage techniques),
- ✓ Ajout de 53 453 € à l'article 6478-042 (autres charges sociales diverses),
- ✓ Ajout de 63 077 € à l'article 61521 (terrains),
- ✓ Ajout de 3 000€ à l'article 7472 (subventions régions),
- ✓ Ajout de 48 600 € à l'article 7478 (subventions autres organismes),
- ✓ Ajout de 64 930 € à l'article 74748 (subventions autres communes).

Le Comité Syndical, après discussions, décide d'accepter ces modifications budgétaires.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Création d'une opération d'équipement pour les travaux de Bure-les-Templiers (délégation de maîtrise d'ouvrage) :**

La commune de Bure-les-Templiers a sollicité le SICEC pour apporter une assistance technique dans la définition et la réalisation de ce projet. Une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage sera mise en place.

Ce projet demande une étude de faisabilité qui sera sous maîtrise d'ouvrage du SICEC.

Le comité syndical, après discussion, décide :

- ✓ D'autoriser le Président à créer une opération d'équipement correspondant au projet de l'aménagement du ruisseau de la combe Bochelet,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs au lancement de ce dossier afin de mener celui-ci dans les meilleures conditions administratives et financières

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Aides financières des postes techniques 2014 :**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes de techniciens rivières pour l'année 2014.

Chaque année une nouvelle convention financière doit être établie auprès :

- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- du Conseil Régional de Bourgogne,
- des autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : oui à l'unanimité.

### ❖ Aides financières des postes d'animation 2014 :

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes d'animateurs du Contrat Global pour l'année 2014.

Chaque année une nouvelle convention financière doit être établie auprès :

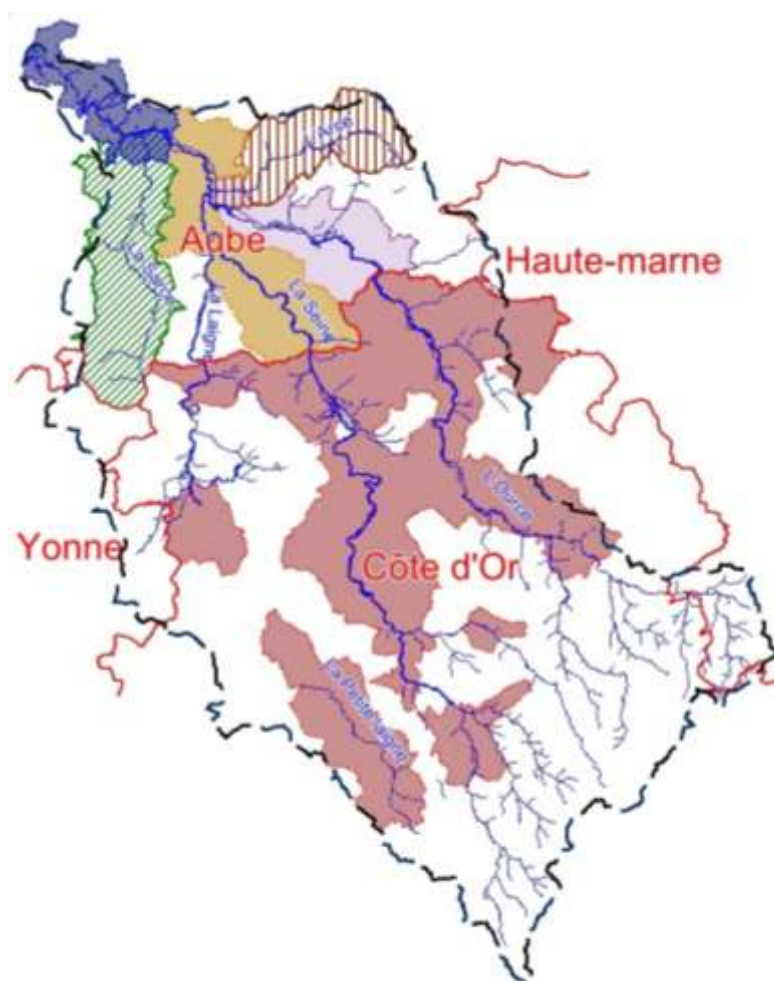
- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- du Conseil Régional de Bourgogne,
- des autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : oui à l'unanimité.

### ❖ Affaires diverses :

Présentation de la nouvelle animatrice du Contrat Global, Aurélie BOCCIO, et de la carte du périmètre du futur Contrat Global.



Les travaux d'aménagement de l'ouvrage Brugère débuteront autour du 2 octobre 2013. Une rencontre avec l'association Fil de Seine, jusque là opposée au projet, a permis de trouver un accord pour l'aménagement pédagogique d'une partie du site.

Fabrice ROUGE rappelle aux délégués que leurs communes doivent délibérer pour l'adhésion de la commune de Gevrolles au SICEC. Ils les invitent à faire le nécessaire pour que les délibérations soient rapidement transmises au Syndicat.

Questions diverses :

*Bernard DEFLORENNE demande si le SICEC a bien reçu le courrier envoyé par Georges MORIN concernant les arbres du pâtis à Brion-sur-Ource. Il souhaiterait que ces arbres soient abattus dans le cadre des travaux de restauration menés sur l'Ource suite à la tornade.*

*Réponse : il ne sera pas possible d'inclure l'abattage de ces arbres dans les travaux de restauration puisque ceux-ci n'ont pas été endommagés par la tornade et ne sont pas tombés. De plus, le SICEC est chargé d'entretenir la végétation en bordure de cours d'eau et non celle qui se trouve à plusieurs mètres de distance. Un courrier de réponse sera fait à M. MORIN.*

*Jacques LAZZAROTTI souhaite savoir où en sont les discussions avec les DEMAZIERE concernant l'abaissement de la cote de leur ouvrage.*

*Réponse : les propriétaires ont donné leur accord, il faut maintenant définir les conditions de réalisation du projet avec les différents acteurs concernés.*

*André MALGRAS demande des précisions concernant la visite des représentants du Conseil Régional de Bourgogne sur la commune de Rochefort-sur-Brevon en août dernier.*

*Réponse : la Région a simplement voulu faire le point sur les dossiers en cours et a donc visité plusieurs sites du territoire dont Rochefort, mais aucune décision n'a été prise.*

Fabrice ROUGE termine en informant le comité qu'une réunion organisée par l'ARPOHC aura lieu le 5 octobre prochain à 19h, en salle des Conférences à Châtillon-sur-Seine. Elle aura pour thème : « continuité écologique : quel avenir pour nos rivières ? ». Le SICEC participera à cette réunion.

Le Président remercie l'assemblée et l'invite au verre de l'amitié.